

Questions et réponses

Quel est le montant de l'investissement?

Le gouvernement de l'Ontario investit 3,18 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour lancer le Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche (le "Programme"), qui fournira des services de santé mentale essentiels aux familles des membres de personnels du secteur de la sécurité publique de l'Ontario qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

Quels membres de la famille des membres du personnel de la sécurité publique peuvent avoir accès à ce programme?

Vous êtes éligible au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche si vous êtes un membre de la famille immédiate (partenaire, parent, enfant, frère ou sœur) d'une personne employée par un service d'incendie (incluant le Bureau du commissaire des incendies, les Premières nations, les services d'incendie mixtes et municipaux), un service de police géré par la province, une commission de services de police municipale ou les Premières nations de l'Ontario, les services de santé d'urgence (ambulanciers paramédicaux et d'agentes et d'agents de répartition d'ambulances), incluant les services paramédicaux municipaux, les services paramédicaux des Premières nations et Ornge), ou les services correctionnels provinciaux pour adultes.

Comment les membres de la famille éligibles peuvent-ils/elles accéder le Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche?

Pour accéder le Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche, les membres de la famille admissibles peuvent appeler la ligne téléphonique gratuite dédiée, visiter le site Web ou contacter les coordonnateurs du programme par courriel.

- Téléphone: 1 866 643 9247

- URL: <https://www.onfamilywellness.ca>

- Email: info@ONfamilywellness.ca

Quels sont les services et les soutiens disponibles pour les membres de famille?

Le Programme sera un modèle de soins à trois étapes:

- Des navigateurs de bien-être pour fournir un plan de soins et des situations de crise 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Des services compréhensifs pour offrir aux familles une expérience uniforme, en les mettant en contact avec les soutiens nécessaires chaque fois qu'elles en ont besoin, et en leur donnant l'accès rapide à des services de conseil.
- Des soins individualisés proactifs qui soutiennent les familles quelle que soit leur situation de santé mentale.

Les membres des familles admissibles pourront accéder gratuitement aux services du Programme à partir du 5 avril. Le Programme inclura une ligne téléphonique accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui permettra l'accès rapide aux services et aux soins de santé mentale. Les services incluent l'accès à des services de soutien de crise, de conseil et de thérapie pour aider les familles à faire face au deuil et au chagrin.

Est-ce qu'une personne peut avoir accès à ses prestations existantes et au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche en même temps?

Oui, les membres de la famille des membres de personnels du secteur de la sécurité publique de l'Ontario peuvent bénéficier à la fois des prestations existantes et du Programme.

Est-ce qu'une personne doit avoir utilisé tous les prestations offerts par l'employeur de leur proche avant d'avoir accès au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche?

Les membres de la famille des membres de personnels du secteur de la sécurité publique de l'Ontario n'ont pas besoin d'épuiser les prestations existantes avant d'accéder le Programme.

Comment le Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche diffère-t-il de leurs prestations courantes?

Le Programme vise à compléter les services aux victimes à court terme et les soutiens de crise immédiats en élargissant les services de santé mentale aux membres identifiés de la famille du personnel de la sécurité publique. Le Programme fournira des

conseils adaptés et culturellement appropriés pour le deuil et le chagrin afin de s'assurer que les membres de la famille sont traités par des services qui comprennent les besoins uniques des membres de personnels du secteur de la sécurité publique de l'Ontario. Les membres de la famille qui font face à une perte permanente ont besoin d'un soutien spécifique de la part de personnes qui sont formées au deuil et qui ont les compétences, les aptitudes et les connaissances nécessaires.

Quels sont les délais d'admissibilité au Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche?

Les membres de la famille qui ont perdu un être cher en raison d'un décès dans l'exercice de leurs fonctions le 1er janvier 2020 ou après, ou en raison d'un décès par suicide le 1er janvier 2023 ou après, peuvent accéder le Programme.

Est-ce qu'il y a une limite au nombre de séances auxquelles les membres de la famille peuvent avoir accès dans le cadre du Programme ontarien pour le mieux-être de la famille proche?

Le Programme offre des services de santé mentale et de soutien aux membres de la famille identifiés pour une période de jusqu'à deux ans.